

16 OCT. 2024

N° B2024-04-04

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**

Monteipdon

63440 SAINT PARDOUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 3 septembre 2024.

**Nombre de membres** : en exercice : 18  
Présents : 16 Pouvoirs : 0  
Votants : 16

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES)

Excusés :

Jérôme BOREL (SERVANT) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Monsieur Daniel CLUZEL a été élu secrétaire de séance.

**Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE MONTAIGUT EN COMBRAILLE / RUE DE LA CROIX VERTE, CHEMIN DE SAINT ROCH ET AVENUE DE LA COMBRAILLE**

Suite au diagnostic des réseaux d'assainissement réalisé à Montaigut en Combraille, et en prévision d'un possible raccordement au réseau d'assainissement de Saint Eloy les Mines, des travaux de mise séparatif et de suppression des eaux parasites sont programmés dans le secteur de la Croix Verte.

Une consultation pour ces travaux a donc été lancée suivant une procédure adaptée.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- ✓ Qualité technique 60%
- ✓ Prix des prestations 40%

4 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au mardi 4 septembre 2024 à midi :

- SOGEA RHONE ALPES à Aubière (63),
- ALZIN SAS à Malicorne (03),
- SADE CGTH à Clermont-Ferrand (63),
- COLAS MONTEIL à Saint Eloy les Mines (63).

Le bureau d'études REUR a procédé à l'analyse des candidatures et des offres et a proposé le classement suivant :

Offre	Pondération	Montant HT de l'offre	Organisation générale et méthodologie d'exécution	Matériaux mis en oeuvre et fiches techniques	Mesures prises en faveur de l'environnement	Mesures prises pour la réduction des nuisances	Valeur technique	Prix des prestations	Total	Classement final
SOGEA RHONE ALPES, Agence Auvergne Sud	Note pondérée	139 141,00 €	15,00	15,00	15,00	15,00	60,00	37,35	97,35	2
ALZIN SAS	Note pondérée	130 498,70 €	15,00	15,00	13,00	15,00	58,00	40,00	98,00	1
SADE CGTH	Note pondérée	199 829,00 €	14,00	14,00	15,00	15,00	58,00	18,75	76,75	4
COLAS MONTEIL	Note pondérée	183 786,50 €	14,00	14,50	15,00	15,00	58,50	23,67	82,17	3

(Estimation des travaux par le bureau d'études REUR : 162 180,60 € HT)

*Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge qui s'est tenue le 12 septembre 2024, le classement des offres proposé par le bureau d'études n'a pas fait l'objet d'observations.*

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise ALZIN SAS pour un coût de 130 498,70 € HT.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de retenir l'offre de ALZIN SAS pour un coût de 130 498,70 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 12 septembre 2024,

Le Président,  
LUC CAILLOUX